

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
6 septembre
2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 6 septembre 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
6 septembre
2016

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 6 septembre 2016**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Adoption du règlement 334 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster
 - 6.3 Adoption du règlement 335 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster
 - 6.4 Colloque des superviseurs
 - 6.5 Achat d'un poste de travail
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables
- 10 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 10.1 Demande à la CPTAQ de M. Roger Beaudoin
- 11 *CORRESPONDANCE*
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
 - 13.1 Contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»
- 14 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

199-09-2016
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

200-09-2016
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

201-09-2016
Adoption du
procès-verbal

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le procès-verbal du 23 août 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

202-09-2016
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13608 à 13632	43 447.52 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	64 128.40 \$
Grand total des paiements	107 575.92 \$

ADOPTÉE

203-09-2016
Adoption du règlement 334 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 334 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster».

ADOPTÉE

204-09-2016
Adoption du règlement 335 donnant un Code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 335 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster».

ADOPTÉE

205-09-2016
Colloque des superviseurs

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la participation de la directrice générale et de la coordonnatrice des loisirs et de la culture au colloque des superviseurs qui se tiendra le 21 septembre à Ste-Sophie d'Halifax. Le coût de l'inscription au montant de 95\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Formation administration (02 13000 454) et au poste Formation loisirs (02 70120 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

ADOPTÉE

211-09-2016
Achat d'un poste de travail

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur neuf, de la licence requise pour l'opération du système comptable et de la licence d'exploitation du système pour la somme maximale de 3 000\$ taxes incluses. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

206-09-2016
Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 343 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 343 sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

207-09-2016
Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de la MRC de L'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lyster a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues concernant la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables ;

Collecte, transport et élimination des déchets

Fournisseurs	2017	2018	2019	Total
Gaudreau Environnement	61 315.88\$	62 541.72\$	63 791.44\$	187 649.04\$
Services Sanitaires Denis Fortier	80 396.00\$	82 684.50\$	85 040.66\$	248 121.16\$

Collecte, transport et tri des matières recyclables

Fournisseurs	2017	2018	2019	Total
Gaudreau Environnement	36 061.62\$	36 782.48\$	37 517.97\$	110 362.07\$
Services Sanitaires Denis Fortier	52 189.20\$	53 726.68\$	53 308.05\$	161 223.93\$

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides à Gaudreau Environnement pour la somme de 187 649.04\$ plus taxes le tout conformément aux documents de soumission.

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables à Gaudreau Environnement pour la somme de 110 362.07\$ plus taxes, le tout conformément aux documents de soumission.

QUE les contrats sont pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2017 à 2019 inclusivement, selon les prix apparaissant aux soumissions.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

208-09-2016
Demande à la CPTAQ de M. Roger Beaudoin

ATTENDU QUE le demandeur M. Roger Beaudoin désire aliéner une partie de ses terres, soit les lots 22A et 22B dans la municipalité de Laurierville et une partie du lot 20C dans la municipalité de Lyster afin de créer deux propriétés distinctes, une de 42.68 hectares situés dans la municipalité de Laurierville et une de 27.23 hectares situés dans la municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

d'autorisation à la CPTAQ ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette loi ;

ATTENDU QUE le morcellement de la propriété de M. Beaudoin n'aurait pas d'incidences sur le milieu agricole environnant, étant donné que la demande n'implique pas une utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas de conséquences sur les activités agricoles existantes, sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le morcellement n'entraînera pas une rupture dans l'homogénéité du secteur puisque ce dernier s'inscrit dans un milieu forestier ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Période de questions

209-09-2016
Contribution à la
«Journée
internationale
des personnes
aînées»

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le paiement de 50\$ à la Table des aînés de la MRC de l'Érable pour l'organisation de la «Journée internationale des personnes aînées. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

210-09-2016
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les

<i>Initiales du maire</i>
<i>Initiales du dir. gén.</i>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6^e jour de septembre 2016.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière